

M. *Boulanger*—Vendredi prochain—QUESTION—1. La compagnie du Pacifique-Canadien reçoit-elle des subsides du gouvernement du Canada relativement à ses services de navigation dans l'océan Pacifique?

2. Dans l'affirmative, quelle est la nature et quel est le montant annuel de ces subsides pour chaque service?

3. Combien cette compagnie reçoit-elle du gouvernement du Canada pour le transport de la poste canadienne pour chacune de ses lignes de navigation dans l'océan Pacifique?

4. Cette compagnie donne-t-elle la préférence aux citoyens du Canada dans l'engagement des officiers, des ingénieurs, des chauffeurs, des commis aux vivres, des marins et autres employés pour ses services de navigation dans l'océan Pacifique?

5. Sinon, quelle sera l'attitude du gouvernement quant au paiement desdits subsides?

M. *Roberge*—Vendredi prochain—QUESTION—Combien d'immigrants sont entrés au pays de 1930 à 1934?

M. *Chevrier*—Vendredi prochain—QUESTION—1. Le gouvernement, le ministère de la Marine, ou tout autre ministère s'est-il procuré de l'aide en dehors du service public du Canada pour rédiger, éditer ou préparer de quelque façon l'impression du texte de la Loi concernant la marine marchande au Canada qui a été présentée au Sénat comme bill J, le 8 mars 1933?

2. Si oui, quelle est ou quelles sont les personnes de qui l'on a demandé de l'aide, donnant leurs noms, leur état et leur adresse?

3. Quelle somme, rémunération ou gratification, le cas échéant, a-t-on versée à ces personnes pour cette aide, aussi bien que pour dépenses de voyage, allocations de subsistance, paiements spéciaux, le cas échéant?

4. Quel a été le coût d'impression du texte anglais et du texte français dudit bill?

5. Le gouvernement, le ministère de la Marine ou tout autre ministère s'est-il procuré de l'aide en dehors du service public du Canada pour que ledit bill soit corrigé ou rédigé autrement pour être présenté durant la présente session?